



Démarches commerciales douteuses

Par martin, le 17/06/2011 à 14:19

Bonjour,
Et oui télé2, encore !
Dans mon cas, j'ai reçu un appel, juillet 2010, me disant si j'étais intéressé par 50 sms gratuitement. J'ai dit que j'étais intéressé mais je n'ai pas dit "oui".
Ce qu'il ne m'a pas été dit, c'est que j'en prenais pour 2 ans de plus d'abonnement, et ce, sur un simple appel.
Rien à signer. Un simple avenant par courrier.
Quand je me suis aperçu de la supercherie, trop tard !
Si vous désirez résilier votre contrat, vous nous devez **350 euros**. >> J'insiste en disant que je n'avais pas dit oui, mais que j'étais simplement intéressé par l'offre. Je m'attendais à recevoir un courrier avec les conditions expliquées.
Télé 2 sont des (censure), le pire, c'est que je ne pense pas que les autres valent mieux ! (SFR, Orange, Bouygues, et bientôt free ?)
A en croire les internautes lorsque je me connecte sur un tas de forum avec pour sujet des arnaques aux abonnements téléphoniques.
Ils nous prennent pour des vaches à lait !
Je veux signer des papiers qui stipulent mon engagement et pas sur un coup de téléphone, car, le cas échéant, comment prouver que nous avons dit "non" à l'offre ?
Ces pratiques commerciales douteuses qui me font refuser désormais tout démarchage par le biais du téléphone. Emails ou courrier, basta !
J'ai attendu quelques mois mais je suis décidé aujourd'hui à servir d'exemple pour éviter une mésaventure aux autres.